BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2884

92 – HAUTS-DE-SEINE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

Ventes et cessions

452 445 760 RCS Nanterre.
ITHERM CONSEIL.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 52500.00 EUR.
Adresse : 1, Allée des Pierres Mayettes, 92230 Gennevilliers.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION SERMET Société par actions simplifiée à associé unique Au capital de : 44 800,00 EUR Siège social 1 Rue Séjourné 94000 Créteil N° RCS 328 581 822 RCS Créteil, est société absorbante ITHERM CONSEIL Société par actions simplifiée Au capital de : 52 500,00 EUR Siège social 1 Allée des Pierres Mayettes 92230 Gennevilliers N° RCS 452 445 760 RCS Nanterre, est société absorbée Evaluation de l'actif et du passif : Actif : 8.027.086 Euros Passif : 8.027.086 Euros Actif net : 0 Euros Rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : La Société Absorbante et la Société Absorbée sont filiales à 100 % de la SAS MANERGY, sise à CRÉTEIL (94000), au 1 Rue Séjourné, immatriculée sous le n° 484.728.373 au Registre du Commerce et des Sociétés de CRÉTEIL, qui détient ainsi l'intégralité des actions composant le capital social des sociétés SERMET et ITHERM CONSEIL, et en est l'associée unique. Les sociétés participant à la fusion étant sous contrôle commun et la présente fusion étant une fusion simplifiée, il est décidé de convention expresse entre les parties de ce qui suit : ▪ Que l'opération de fusion ne donne lieu à aucune rémunération du patrimoine apporté et transmis. ▪ Qu'il ne sera pas procédé à la détermination d'une parité d'échange, la Société Absorbante étant la société soeur des Sociétés Absorbées. ▪ Que cette opération de fusion ne donnera pas lieu à échange de titres, ni à une augmentation du capital social de la SAS SERMET, Société Bénéficiaire et Absorbante. Montant prévu de la prime de fusion pour chaque société participante : néant Date du projet commun de fusion : 15/06/2024 Date et lieu de dépôt au RCS au titre de chaque société participante : le 20/06/2024 au RCS de CRETEIL pour l'Absorbante et le 20/06/2024 au RCS de NANTERRE pour l'absorbée..